



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 novembre 2020

Délibération n° 20C/06/05

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
20 novembre 2020		Présents : 62
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 4
2 décembre 2020	En exercice : 77	Votants : 66

**Objet : Soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire : exonération de loyers en faveur de la société AQL Electronique.**

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DUBOUIL Bernard, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Françoise, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEBRUN Alain, LEFEVRE François, LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 62 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BOURGOIN Martine, PAUCELLIER Hervé,

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MMES DA SILVA Isabelle, DRETZ Sandrine, MM FONTAINE Patrice, FOVIAUX Pascal, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. THEOPHILE Pascal et MME DOLLEZ Colette

Le président Frans DESMEDT rappelle aux membres présents que, pour accompagner les entreprises et les indépendants à faire face aux conséquences de cette crise économique liée à la crise sanitaire, la communauté de communes du Plateau Picard a mis en place un fonds de soutien doté de 100 000 € et des mesures d'exonération de loyers pour ses locataires.

Dans l'ensemble des mesures proposées par le gouvernement pour soutenir les professionnels, les bailleurs sont invités à exonérer partiellement ou totalement leurs locataires des loyers dus durant la crise sanitaire.

La société AQL-Electronique, locataire du bâtiment sis rue Jean Jaurès à Just-en-Chaussée, est particulièrement touchée par la crise économique et en particulier par la crise qui touche le secteur aéronautique qui représente une part importante de son chiffre d'affaires. Son PDG cherche de nouveaux débouchés et contrats, avec des perspectives positives pour l'année 2021. Toutefois, la société qui emploie environ 130 personnes a besoin d'un soutien des pouvoirs publics pour passer le cap de l'année 2020.

A ce titre, elle a sollicité la communauté de communes afin d'obtenir une exonération des loyers dus pour l'ensemble de l'année 2020.

## **Le Conseil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le bail entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société AQL Electronique ;

Vu la demande d'exonération de loyers adressée à la communauté de communes du Plateau Picard par le représentant de la société AQL Electronique ;

Considérant que l'activité de la société AQL a été très fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, durant la période de confinement et au-delà (mois d'avril et mai 2020) ;

Considérant l'intérêt que la communauté de communes du Plateau Picard soutienne financièrement les entreprises du territoire ;

Considérant que la société AQLE n'entre pas dans les critères d'éligibilité du fonds d'urgence mis en place par la communauté de communes du Plateau Picard ;

Considérant que les locaux occupés par la société AQLE appartiennent à la communauté de communes du Plateau Picard et que celle-ci peut donc décider d'une exonération exceptionnelle des loyers ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

**DECIDE** d'exonérer à titre exceptionnel la société AQL Electronique des loyers dus pour l'année 2020,

**DIT** que les écritures comptables permettant cette exonération seront inscrites à la Décision Modificative 1 (DM1) du budget principal 2020 de la communauté de communes du Plateau Picard,

**AUTORISE** le président à signer tout acte relevant de cette disposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 2 décembre 2020